



Département du Rhône

Commune d'

ÉMERINGES

**Plan Communal de
Sauvegarde**

1. PRÉSENTATION

Le présent document : Plan Communal de Sauvegarde ou PCS est composé de 4 dossiers et d'annexes

Après le préambule qui regroupe quelques rappels juridiques ainsi que l'arrêté municipal approuvant le Plan de Sauvegarde de la Commune, on trouve :

- Le **dossier 1** permet de bien cerner le **contexte de la Commune** dans laquelle peut survenir une situation de crise :

- **La population concernée en nombre et qualité** : Les résidents permanents avec un zoom sur les enfants et personnes âgées et les personnes présentes lors des manifestations organisées dans la commune.
- **Les données géographiques de la commune et la liste des Risques** naturels et technologiques préalablement identifiés sur le site préfectoral (Inondations, séisme, proximité d'une conduite de gaz...) ou potentiels (rupture d'une canalisation d'eau potable, incendie ...)

- Le **dossier 2** définit **l'organisation de la Commune** en situation de crise en précisant :

- **La composition des cellules de crise** mobilisées autour du maire ou adjoint présent
- **Les actions à enclencher selon le niveau d'alerte** (1, 2, 3) que le PC de crise décide d'appliquer
- **Les modes de communication de l'alerte**
- **Les actions à enclencher selon la nature de la crise** (inondations, incendie...)

- Le **dossier 3** recense les **ressources humaines et matérielles** mobilisables et utilisables, en particulier :

- Les compétences disponibles
 - ✓ Services de secours et de santé
 - ✓ Agriculteurs, professionnels du bâtiment et entreprises de transport, ...
- Les moyens d'accueil et d'hébergement avec leurs capacités d'accueil.
- Les lieux / moyens de ravitaillement
- Les moyens de transport et d'intervention

Certains numéros de téléphone sont mentionnés dans ces dossiers.

- Le **dossier 4 (à diffusion restreinte) constitue l'annuaire de crise :**

Il répertorie les coordonnées d'un certain nombre de personnes qui peuvent être impliquées dans le déploiement du PCS, (noms et numéros de téléphones des personnes ou entités citées dans les dossiers 2 et 3)

Ce dossier nécessite des mises à jour régulières.

- **Les annexes :**

- Les Fiches d'Action des Cellules de Crise (Secrétariat, Logistique ...) précisent de façon succincte la mission des personnes intervenantes.
- La fiche de mobilisation permet au maire de réquisitionner officiellement un citoyen avec ses moyens d'action (exemple le terrassier avec son tractopelle).
- Différentes fiches permettant aux élus de suivre les actions engagées.

ARCHIVAGE ET CONSULTATION

1 exemplaire de ce Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie (dossiers 1, 2 et 3)
1 exemplaire complet original (dossiers 1 à 4) est stocké aux archives de la commune

Commune d'ÉMERINGES	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SOMMAIRE	Fiches SOMMAIRE
MAJ : 30/06/2025		

PRÉSENTATION	Page	2
SOMMAIRE	Pages	3, 4
CADRE JURIDIQUE	Pages	5, 6
MODALITÉS DE DÉCLENCHEMENT DU PLAN	Page	7
ARRÊTÉ MUNICIPAL	Page	8
MISES À JOUR	Page	9
Glossaire	Page	10

DOSSIER 1 : PRÉSENTATION DE LA COMMUNE et ANALYSE DU RISQUE

Chapitre 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE.

• Contexte général	Page	12
• Population permanente	Page	13
• Manifestations et événements divers	Page	14

Chapitre 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

• Identification des risques	Pages	15, 16
• Cartographie de la Commune		
- Émeringes et sa Communauté de Communes	Page	17
- Cartographie de la commune d'Émeringes	Page	18
- Émeringes et ses voies de communication	Page	19
- Centre-ville- localisation des bâtiments d'accueil	Page	20
- Les risques d'incendie de forêts	Page	21
- Zone soumise à inondation	Page	22
- Mouvements de terrain	Page	23, 24
- Exposition au radon	Page	25

DOSSIER 2 : ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

Chapitre 1 : DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

• Poste de Commandement. Schéma d'alerte	Page	27
• Schéma des alertes par niveau	Page	28
• Alerte de la population : organisation de l'alerte	Page	29, 30
• Information de la population pendant la crise	Page	31
• Accueil. Hébergement. Évacuation	Page	32

Chapitre 2 : RECOMMANDATIONS à L'USAGE du PUBLIC

• Tout événement naturel	Page	33
• Événements météorologiques	Page	34
• Risque canicule	Page	35
• Risque d'inondation	Page	36
• Risque verglas, neige	Page	37
• Risque sismique	Page	38
• Mouvements de terrains	Page	39
• Pollution ou rupture du réseau d'eau potable	Page	40
• Accidents routiers	Page	41
• Risque chimique	Page	42
• Risque d'attentat	Pages	43, 44
• Risque pandémique	Page	45

Commune d'ÉMERINGES MAJ : 30/06/2025	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SOMMAIRE (suite)	Fiches SOMMAIRE
--	---	----------------------------

DOSSIER 3 : MOYENS ET RESSOURCES

Chapitre 1 : RESSOURCES HUMAINES

<ul style="list-style-type: none"> • Médecins, infirmières, Pompiers Secouristes et assistances • Associations sportives. Exploitations viticoles et agricoles. Entreprises 	Page 47 Page 48
---	--------------------

Chapitre 2 : MOYENS MATÉRIELS

<ul style="list-style-type: none"> • Véhicules et matériels communaux • Matériel communal d'accueil • Accueil et hébergement ERP <ul style="list-style-type: none"> - Garderies - Etablissement d'enseignement, salle des sports - Lieux privés • Transports collectifs • Alimentation - carburants 	Page 49 Page 50 Page 51 Page 52 Page 53 Page 54
---	--

DOSSIER 4 : ANNUAIRE DE CRISE

<ul style="list-style-type: none"> • Autorité préfectorale et Conseil Municipal • Personnel communal administratif et technique • Gestionnaires des réseaux et opérateurs de services publics • Alerte des communes limitrophes. Accueil et hébergements 	Page 56 Page 57 Page 58 Page 59
--	--

ANNEXES : à utiliser le jour de l'évènement

ANNEXES	Page 60
Arrêtés municipaux	Page 61
<ul style="list-style-type: none"> • Annexe 1 : Arrêté de réquisition • Annexe 2 : Arrêté d'interdiction de circuler • Annexe 3 : Arrêté d'interdiction de consommer de l'eau • Annexe 4 : Arrêté de mise en sécurité- Procédure urgente • Annexe 5 : Fiche de demande de déclenchement 	Page 62 Page 63 Pages 64-67 Page 68
Fiches actions :	Page 69
<ul style="list-style-type: none"> • Maire • Secrétariats • Responsable « logistique » • Responsable « lieux publics et population » • Responsable Entreprise « agriculture – industrie – artisanat » • Responsable « relations publiques » 	Page 70 Page 71 Page 72 Page 73 Page 74
Questionnaire « tout établissement concerné par l'évènement. Ecoles, Garderie, ...	Page 75
Recensement des « populations à risque » (personnes à mobilité réduite, malades, etc.)	Page 76
Recensement des personnes prises en charge lors de l'évènement	Page 77
« Minutes » des secrétariats	Page 78

Commune d'ÉMERINGES	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	Préambule
MAJ : 30/06/2025		Cadre Juridique

- Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-2 : « *La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment : (...) 5° Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure.*

- Code de sécurité intérieure article L731-3 : « *I.-Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.*

La mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan communal de sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours.

Le plan communal de sauvegarde s'articule avec le plan Orsec mentionné à l'article L. 741-2. Il est obligatoire pour chaque commune :

1° Dotée d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers prévisibles prescrit ou approuvé ;

2° Comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ;

3° Comprise dans un des territoires à risque important d'inondation prévus à l'article L. 566-5 du code de l'environnement ;

6° Concernée par une zone de sismicité définie par voie réglementaire ;

7° Sur laquelle une forêt est classée au titre de l'article L. 132-1 du code forestier ou est réputée particulièrement exposée

La mise en œuvre des mesures de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

II.-Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire et, à Paris, par le préfet de police

III.-Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population.

Un décret pris après avis de l'Association des maires de France, de l'Association des maires ruraux de France et de l'Assemblée des communautés de France détermine les modalités d'organisation de cet exercice. »

Commune d'ÉMERINGES	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	Préambule
MAJ : 30/06/2025		Cadre Juridique

- Code de Sécurité intérieure art. L742-1 : « *La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions de l'article L. 132-1 du présent code et des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles L. 742-2 à L. 742-7.*

Le directeur des opérations de secours est assisté d'un commandant des opérations de secours en application de l'article L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales

Les opérations de secours sont constituées par un ensemble d'actions ou de décisions caractérisées par l'urgence qui visent à soustraire les personnes, les animaux, les biens et l'environnement aux effets dommageables d'accidents, de sinistres, de catastrophes, de détresses ou de menaces. Elles comprennent les opérations réalisées dans le cadre des missions définies à l'article L. 1424-2 du même code. »

Code de l'environnement art L 125-2 : « *Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.*

Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte »

- **Code de l'Environnement Art R125-9 à R125-14 relatif au droit à l'information du citoyen. (*)**
- **Plan départemental ORSEC**
- **Tous plans de secours et plans d'alerte départementaux concernant la commune.**

(*) Un DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) approuvé le 10 juillet 2025 fait l'objet d'une publication par la Commune.

Le DICRIM a pour but de sensibiliser les habitants de la commune d'ÉMERINGES aux risques auxquels ils peuvent être exposés :

- Risque d'inondation,
- Risques météorologiques (tempête...),
- Risque sismique
- Risque de mouvements de terrain (coulée de boue, glissement de terrain, retrait gonflement d'argile),
- Risques liés au transport de matières dangereuses par route,
- Risque de pollution ou de rupture du réseau potable
- Risque d'incendie de forêt
- Risque radon,
- Risque d'attentat
- Pandémie

Commune d'ÉMERINGES	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MODALITÉS DE DÉCLENCHEMENT DU PLAN	Préambule
MAJ : 30/06/2025		Déclenchement du Plan

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être déclenché :

- **de la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement, **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale**.
- **à la demande de l'autorité préfectorale** (la Préfète ou son représentant).

Dès que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci réunit le **Poste de Commandement Communal (PCC)** à l'endroit prévu, afin d'évaluer la pertinence de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Dès que la décision de déclencher le PCS est prise par le Maire, celui-ci constitue **la cellule opérationnelle de crise** (cellule adaptée à la nature et à la gravité de l'évènement. Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir dossier 2).

Commune d'ÉMERINGES	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRÊTÉ MUNICIPAL	Préambule
MAJ : 30/06/2025		Arrêté Municipal

OBJET : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la Commune d'Émeringes.

Le Maire de la Commune d'ÉMERINGES (Rhône),

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 en particulier le Titre I visant à consolider notre modèle de sécurité civile

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 212-1, L 2212.2, L 2212.4, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde, **CONSIDERANT** que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : risque d'inondation, risque sismique, risque radon, risque de mouvements de terrain, risque lié au transport de gaz par canalisation, risque de tempête

CONSIDERANT qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

A R R È T É

Article 1 – Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune d'ÉMERINGES est établi à compter de ce jour et approuvé. Il définit l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la Commune.

Article 2 – Monsieur le Maire met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde sur demande de Madame la Préfète du Rhône.

Article 3 – Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 – Le Plan Communal de Sauvegarde (en version limitée) est consultable en Mairie.

Article 5 – Les copies du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde seront transmises à :

- Madame la Préfète du Rhône
- Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône
- Monsieur le Directeur de la Sécurité et de Protection Civile du Rhône
- Monsieur le Directeur Départemental et métropolitain des Services d'Incendie et de Secours du Rhône
- Madame la Colonelle du Groupement de Gendarmerie du Rhône
- Monsieur le Directeur Départemental du Territoire.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT à ÉMERINGES le

LE MAIRE, Patrick du CHAYLARD

Commune d'ÉMERINGES	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MISES À JOUR	Préambule
MAJ : 30/06/2025		Mises à jour

Responsable : M. le Maire : Patrick du CHAYLARD

- **Assurer la mise à jour du P.C.S. en complétant le tableau ci-après.**
- **Informier de toutes modifications les destinataires de ce plan :**
 - Préfet(te)
 - Sous-préfet(te)
 - Service Interministériel de Défense et de Protection civile de la préfecture
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - Gendarmerie ou Police
 - Direction Départementale du Territoire.

Date de mise à jour	Modifications apportées	Pages Modifiées
30/06/2025	Création du document	

Nota : pour modifier la date de tous les documents, utiliser, dans Word la fonction « Recherche et remplace »
Saisir MAJ : 30/06/2025 puis Remplacer par : MAJ : JJ/MM/AAAA (date du jour) puis « Remplacer tout ».

Commune d'ÉMERINGES	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE GLOSSAIRE	Préambule
MAJ : 30/06/2025		Glossaire

A.D.P.C.	Association départementale de protection civile
C.C.A.S.	Centre communal d'action sociale
D.D.R.M	Dossier départemental des risques majeurs
D.I.C.R.M.	Dossier d'information communal sur les risques majeurs
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
E.P.C.I.	Etablissement public de coopération intercommunale
I.N.B.	Installation nucléaire de base
I.C.P.E.	Installations classées pour la protection de l'environnement
I.R.S.N.	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
O.R.S.E.C (plan)	Organisation de la réponse de sécurité civile
P.I.C.S.	Plan intercommunal de sauvegarde
P.C.C.	Plan communal de crise
P.C.S.	Plan communale de sauvegarde
P.P.I	Plan particulier d'intervention
P.P.R.	Plan de prévention des risques
P.P.R.N.i	Plan de prévention des risques naturels d'inondation
P.P.R.T.	Plan de prévention des risques technologiques
M.S.P.	Maison de santé pluri professionnelle
S.A.M.U.	Service d'aide médicale d'urgence
S.D.I.S	Service départemental d'Incendie et de Secours
S.D.M.I.S.	Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours
S.M.U.R.	Service mobile d'urgence et de réanimation
SYDER	Syndicat départemental d'énergies du Rhône

Liste non exhaustive

DOSSIER 1

* * *

Chapitre 1

Informations générales sur la Commune

* * *

Chapitre 2

Identification des risques Cartographie

* * *

Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE CONTEXTE GÉNÉRAL	Dossier 1 Chapitre 1
MAJ : 30/06/2025		Page 1/3

GÉOGRAPHIE

- Superficie totale de la commune : 301 ha
- Fait partie de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais :
 - 35 communes et 45 000 habitants sur une superficie de 540 km².
- Bordée par les communes de Jullié, Juliénas, Chénas, Fleurie et Vauxrenard.
- Altitude maximale : 624 mètres, minimale : 249 mètres
- Les cultures permanentes représentent 63 % du territoire de la commune, les forêts 20,9 %, les prairies 16,5 %.
- Le ruisseau de Changy borde la commune au Sud-Ouest, la Mauvaise au Sud-Est et le Merdenson en limite Nord-Est de commune le long de la D17 .

TRANSPORTS :

- La commune est traversée du Nord au Sud par la départementale D 68 E.
- La départementale D17 longe le nord de la commune.
- La départementale D 26 traverse la commune dans sa partie sud.

ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ :

Aucune ligne HT ne traverse la commune.
(<https://www.agenceore.fr/datavisualisation/cartographie-reseaux>)

GAZ :

Aucune canalisation de gaz HP traverse la commune
(<https://www.agenceore.fr/datavisualisation/cartographie-reseaux>)

Commune d'ÉMERINGES MAJ : 30/06/2025	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION PERMANENTE	Dossier 1 Chapitre 1 Page 2/3
--	---	--

➤ Nombre d'habitants permanents :

284 habitants au 01/01/2025

➤ Populations identifiées « à risques »

Enfants : (chiffres : rentrée scolaire 2024-2025)

Nombre total d'enfants : **66** enfants environ, dont :

- **10** en crèche, halte-garderie
- environ **16** enfants hébergés en journée - 5 jours /semaine - dans une maison d'assistantes maternelles (M.A.M.) sous la responsabilité de 4 assistantes maternelles,
- 1 classe maternelle de **20** élèves encadrés par une enseignante et 1 ATSEM,
- 1 classe élémentaire de **20** élèves encadrés par une enseignante.

Des clubs de sports et loisirs peuvent accueillir également des enfants

Coordonnées: Voir dossier 3

➤ Personnes âgées et dépendantes

La commune recense environ :

- 40** Personnes âgées de plus de 70 ans
- 0** Famille d'accueil connue au 01/01/2025
- 6** Personnes isolées
- 3** PMR personnes à mobilité réduite connues au 01/01/2025.
- 4** Personnes âgées dépendantes connues au 01/01/2025.
- 2** Personnes hospitalisées à domicile connues au 01/01/2025

(Nota : Certains habitants se retrouvent classés dans 2 de ces rubriques).

La liste de ces personnes (origines : CCAS, plan canicule, infos du corps médical...) sera mise à jour régulièrement – 1 fois par an au minimum – avec leur lieu de résidence et sera déposée au secrétariat de mairie.

Responsable de la mise à jour : M. le Maire

➤ Établissement d'accueil des personnes âgées dépendantes.

Aucun EHPAD n'est implanté dans la commune

Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS RELATIVES À LA POPULATION MANIFESTATIONS et ÉVÈNEMENTS DIVERS	Dossier 1 Chapitre 1
MAJ : 30/06/2025		Page 3/3

Il s'agit des évènements et manifestations principaux se déroulant dans la Commune d'ÉMERINGES à date régulière rassemblant un nombre significatif de personnes.

Type d'évènement	Lieu de l'évènement	Date/	Affluence approx	Organisateurs	Coordonnées des organisateurs
Brocante	Salle des fêtes	1 ^{er} mai	2000	Comité des Fêtes	06 66 86 20 05
Randonnée	Départ Salle des fêtes	11 mai	900	La fleur Émeringeonne	06 12 57 04 91
Kermesse	Salle des fêtes	24 mai	150	Sou des écoles	06 31 28 61 51
Fête du Village	Salle des fêtes	14 juin	150	Comité des Fêtes	06 66 86 20 05
Courses Cyclistes	Salle des fêtes	21-22 juin	500	Comité Sportif Beaujolais Mâconnais	07 72 33 04 87

Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE IDENTIFICATION des RISQUES	Dossier 1 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		Page 1/10

L'ensemble des risques pris en compte dans le PCS de la Commune d'ÉMERINGES se décompose en :

- 1) Les risques majeurs recensés par la Préfecture du Rhône dans le DDRM
- 2) Les autres risques naturels
- 3) Les autres risques technologiques
- 4) Les autres risques divers

1) Les risques majeurs recensés par la Préfecture du Rhône

dans le DDRM (Dossier Départemental Des Risques Majeurs), sont les suivants : (accessible sur internet par les liens suivants) :

- https://www.rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/32525/184176/file/synthese_ddrm_aout_2022.pdf
- https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Émeringes&type=municipality&typeForm=adresse&codeInsee=69082&lon=4.670542&lat=46.221418&go_back=%2F&propertiesType=municipality&adresse=69840+Émeringes

• Risque d'inondation

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/05/1983	24/06/1983
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/04/1983	24/06/1983
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982
Inondations et/ou Coulées de Boue	Mai 1988	

• Mouvements de terrains

avec coulée de boues, glissement de terrain :

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Glissement de Terrain	01/05/1983	24/06/1983
Glissement de Terrain	01/04/1983	24/06/1983

• Risque de retrait gonflement des argiles :

Note : ce risque n'apparaît pas dans le DDRM mais est signalé sur le site « Géorisques »

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Sécheresse	01/04/2019	12/06/2020

Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE IDENTIFICATION des RISQUES	Dossier 1 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		Page 2/10

- **Risque sismique,**
 - **Zone 2** : zone à sismicité faible
- **Exposition au radon :**
 - **Catégorie 3** : zone à potentiel radon significatif
- **Transport de gaz HP par canalisation :**
 - Aucune conduite de gaz ne traverse la commune

<https://www.agenceore.fr/datavisualisation/cartographie-reseaux>

2) AUTRES RISQUES NATURELS :

- Précipitations : pluie, neige et présence de verglas
- Tempête (vent)
- Canicule,
- Inondations,
- Mouvements de terrains : retrait gonflement d'argile

3) AUTRES RISQUES TECHNOLOGIQUES :

- Rupture ou pollution du réseau d'alimentation en eau,
- Accident routier grave
 - de transport en commun ou de marchandises
 - avec matières dangereuses : toutes voies de communication...
- Nota : Transport de matières dangereuses :
 - Aucune route nationale ne traverse la commune
 - Aucune station-service n'est implantée sur le territoire
- Accidents industriels : incendie, pollution de l'air, risque toxique

La commune ne possède pas d'ICPE – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - et n'est pas impactée par le risque nucléaire ou le risque industriel

<https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/installations-industrielles>

4) AUTRES RISQUES DIVERS :

- Risques d'attentats
- Pandémie

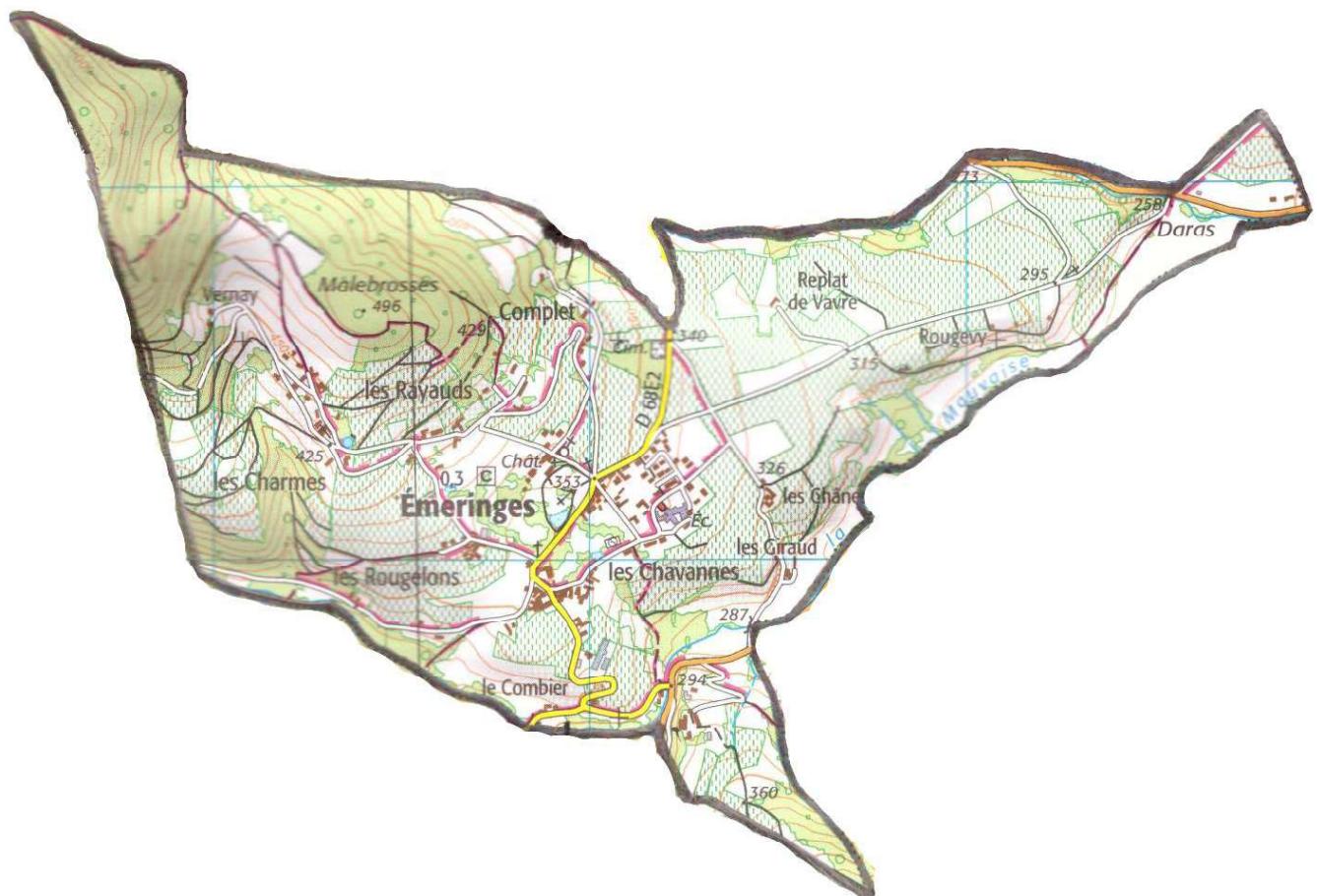
Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE ÉMERINGES et sa COMMUNAUTÉ de COMMUNES	Dossier 1 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		Page 3/10

Source : site de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais



Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE DE LA COMMUNE d'ÉMERINGES	Dossier 1 Chapitre 2
Maj : 30/06/2025		Page 4/10

Source : IGN n° 2929 ET



Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE DE LA COMMUNE et les voies de communication d'ÉMERINGES	Dossier 1 Chapitre 2
Maj : 30/06/2025		Page 4/10

Source : <https://fr.mappy.com/plan/69840-emeringes>

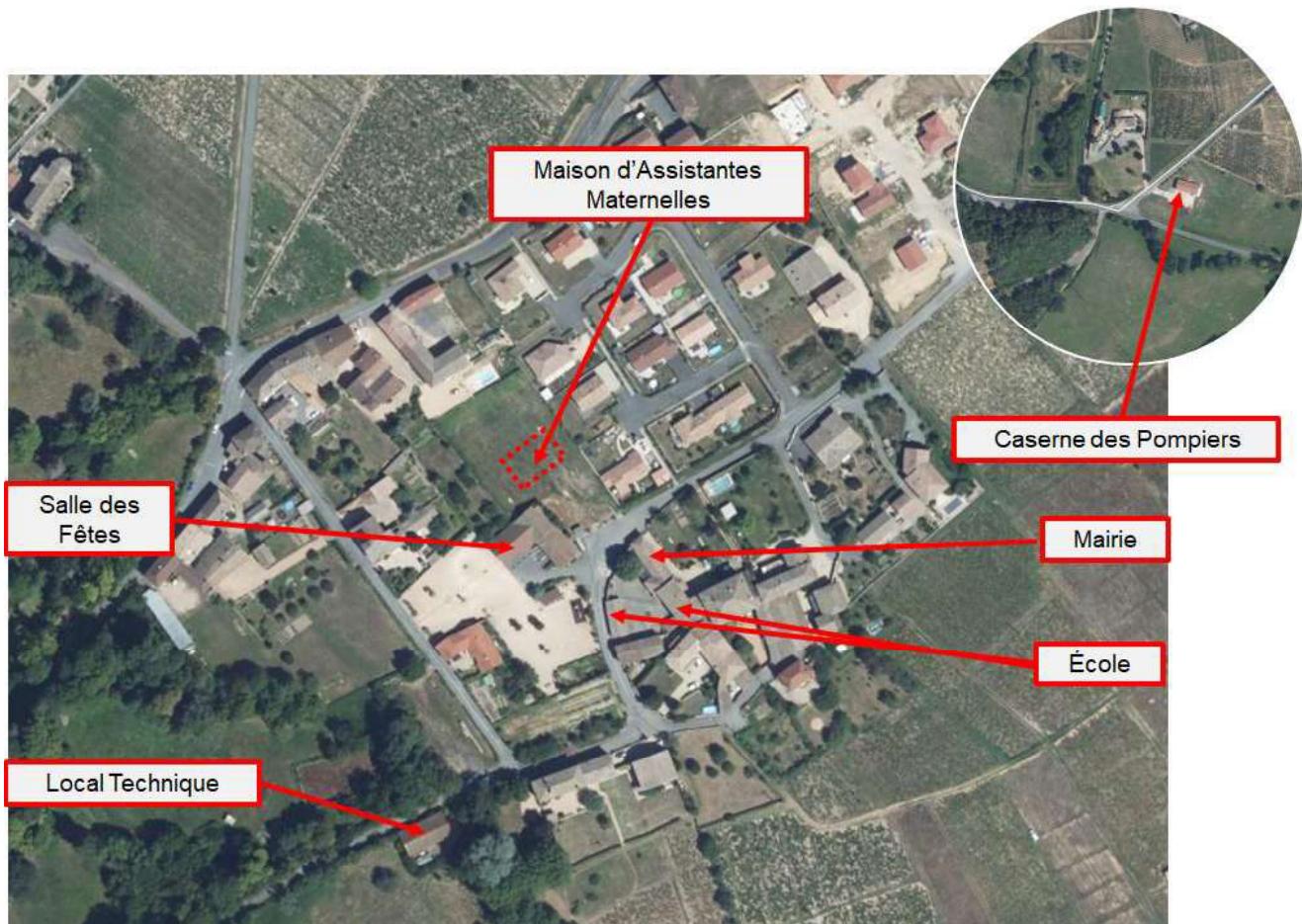
- La commune est traversée du Nord au Sud par la départementale D 68 E.
- La départementale D17 longe le nord de la commune
- La départementale D 26 traverse la commune dans sa partie sud



Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE Centre-ville - localisation des bâtiments d'accueil	Dossier 1 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		Page 5/10

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Figurent sur cette page les bâtiments ayant un rôle essentiel dans le déclenchement du PCS et son déroulement : Mairie, école, salle des fêtes, maison d'assistantes maternelles, caserne des pompiers (Le Fief), local technique

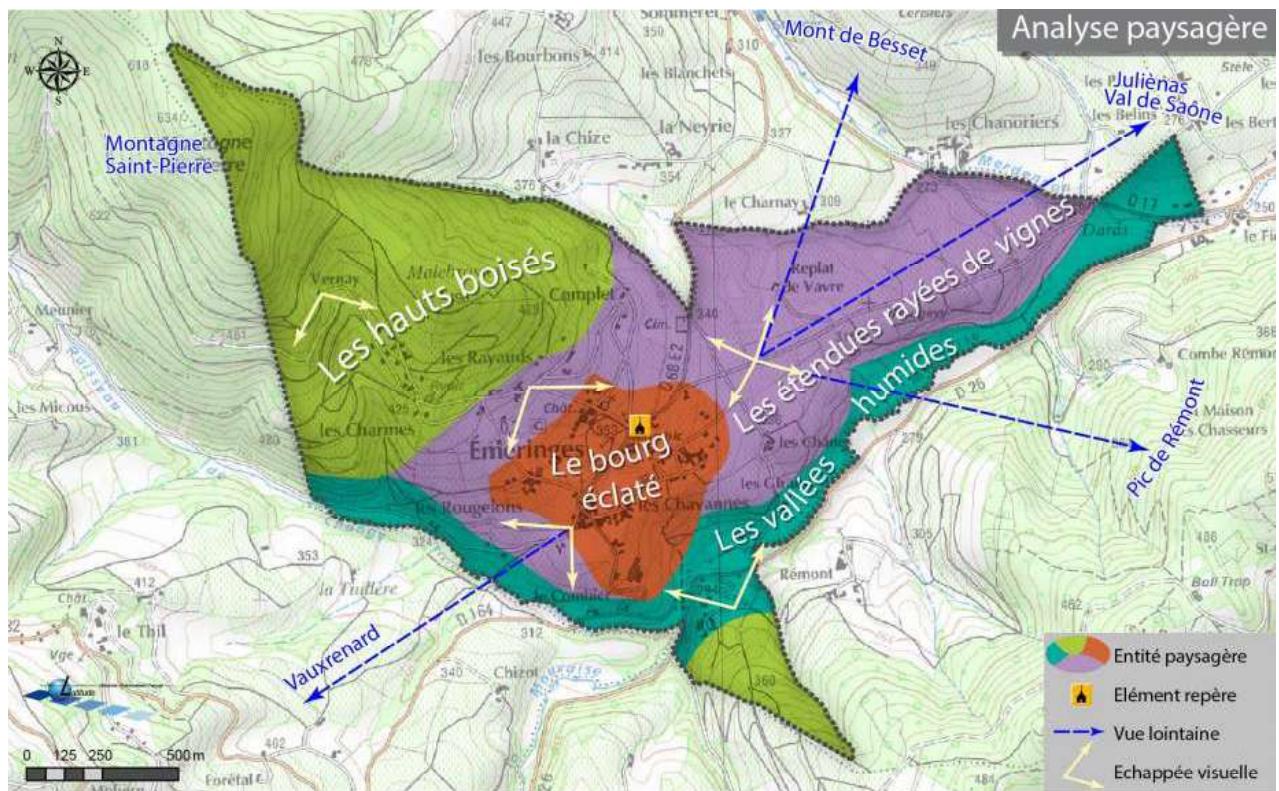


Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE des RISQUES : Risque Incendie de forêts	Dossier 1 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		Page 6/10

Carte : PLU

Les forêts représentent 21 % du territoire de la commune.

En cas d'incendie et selon la direction du vent, les communes limitrophes d'ÉMERINGES : Vauxrenard, et Jullié peuvent être impactées.

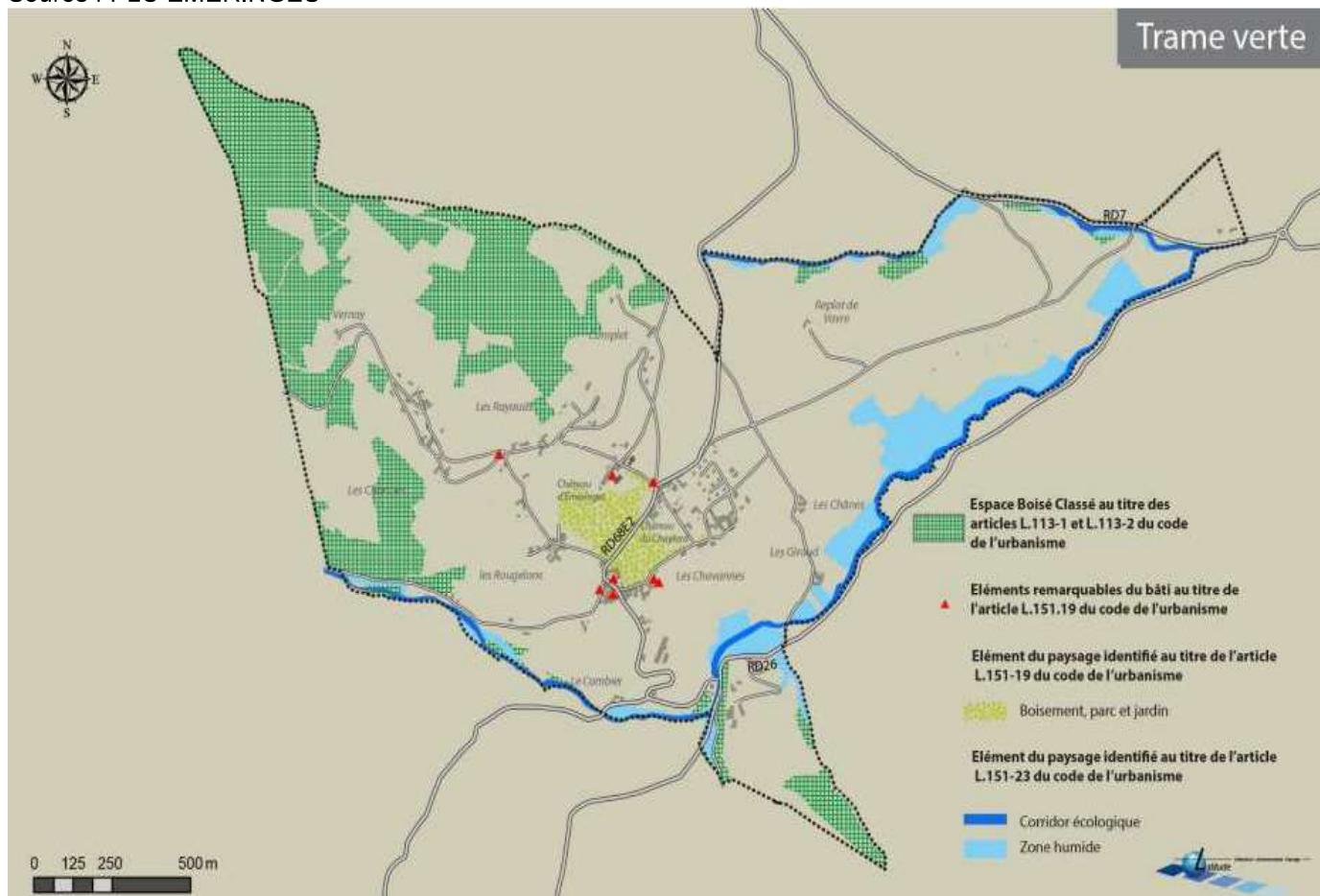


Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE des RISQUES : Zone soumise à Inondations	Dossier 1 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		Page 7/10

Le Dossier des Risques Majeurs ne mentionne aucun risque de débordement des cours d'eau sur la Commune d'Émeringes.

Les zones humides, en bleues sur la carte ci-dessous, se situent le long du Verdenson, de la Mauvaise et du ruisseau de Changy.

Source : PLU ÉMERINGES



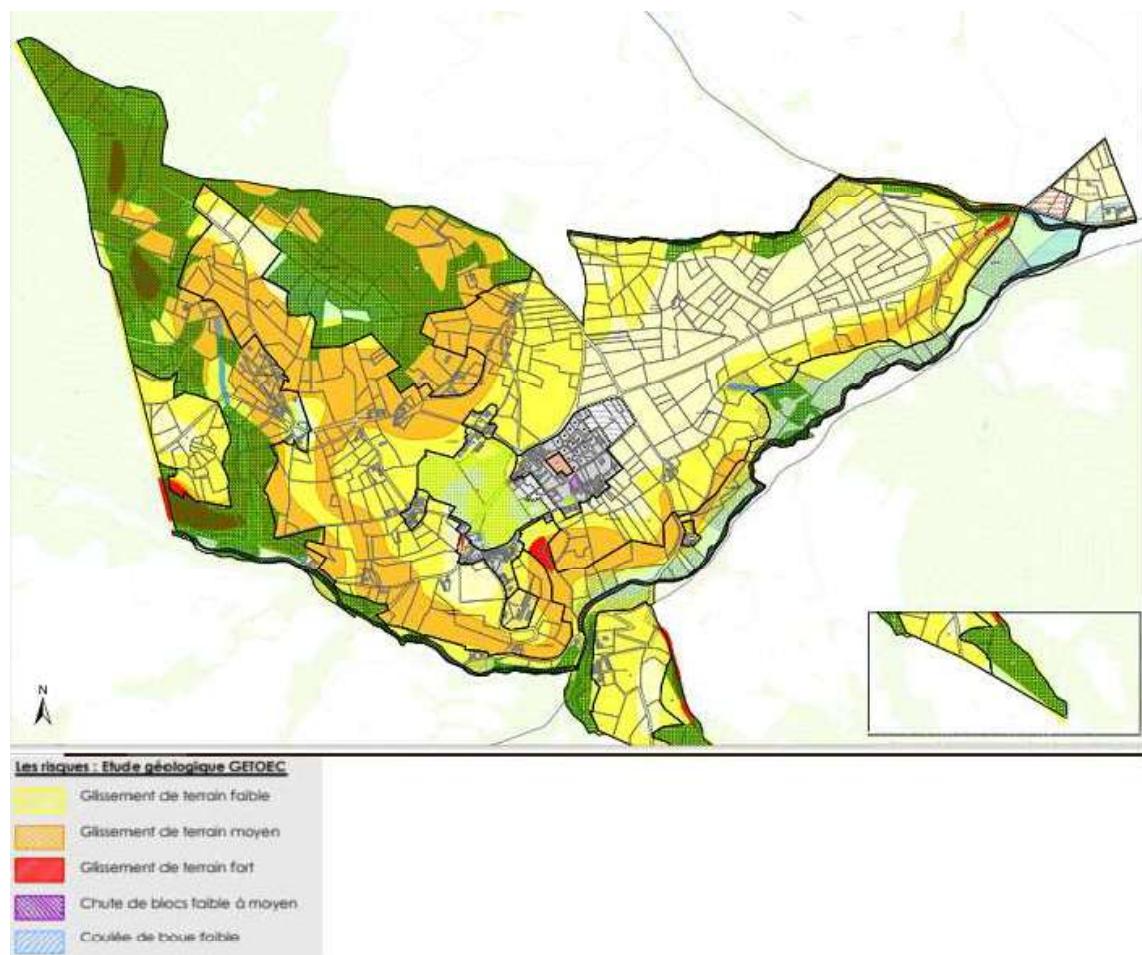
Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE des RISQUES : Mouvements de terrains	Dossier 1 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		Page 8/10

Source : PLU http://cdn1_2.reseaudescommunes.fr/cities/1488/documents/eafhd1rv8lyi7ww.pdf

Le DDRM mentionne les risques de mouvements de terrains suivants : coulées de boue et glissements de terrains.

Sur le plan ci-dessous, extrait du PLU, les glissements de terrains apparaissent en hachures rouge/ orange/ jaune, selon leur niveau de gravité.

Pas de risque de chute de bloc signalé.

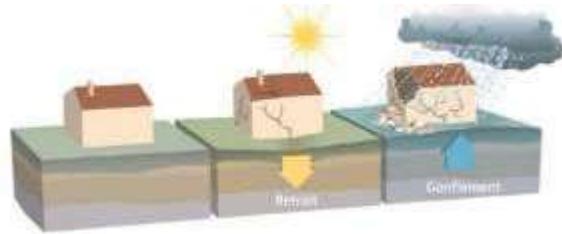


Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE	Dossier 1 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025	CARTOGRAPHIE des RISQUES : Mouvements de terrains	Page 9/10

- **Le retrait et le gonflement d'argile qui n'est pas pris en compte en DDRM mais qui apparaît en risque faible sur le site Géorisques : [Risque de retrait gonflement des argiles près de moi- 69840 Émeringes \(georisques.gouv.fr\)](https://www.georisques.gouv.fr/Risque_de_retrait_gonflement_des_argiles_près_de_moi-69840_Emeringes)**

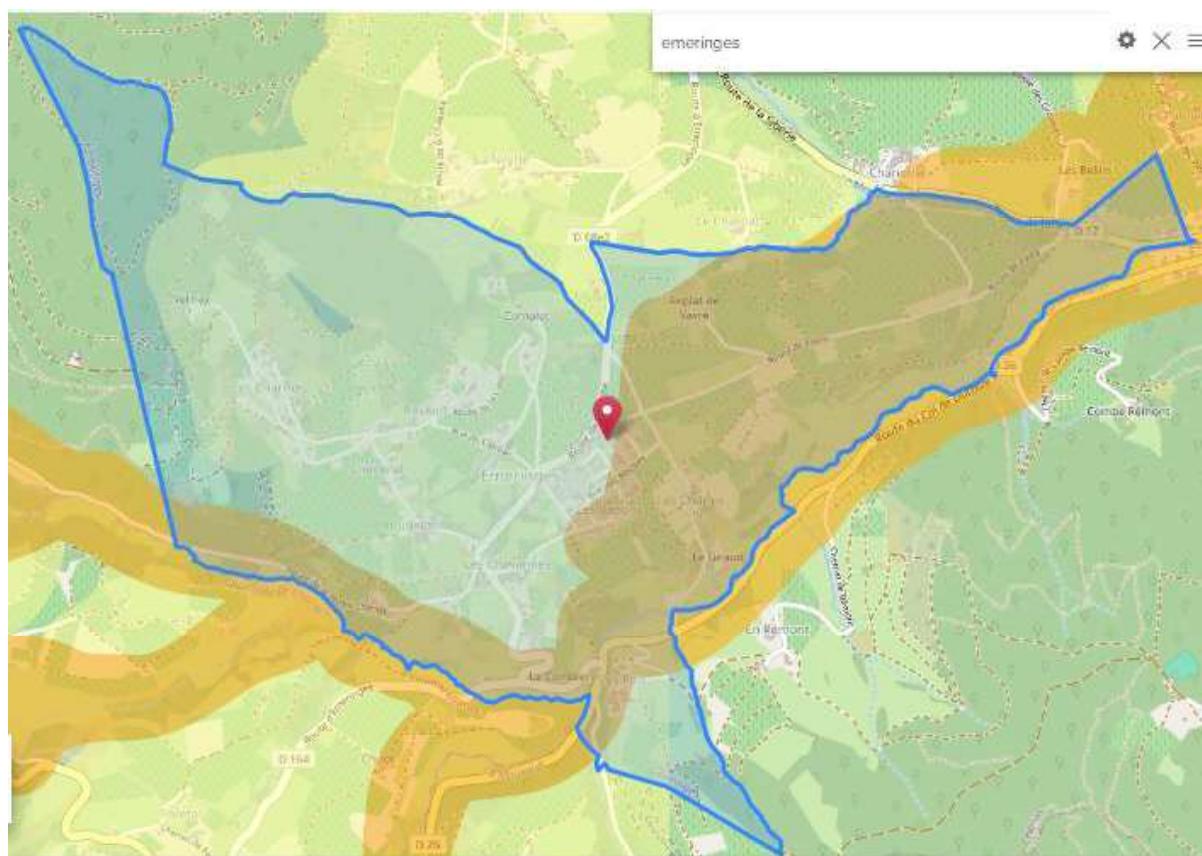
Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel.

Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.



Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente le risque. Le risque est classé comme **modéré** dans les parties sud et sud-est de la commune (ocre clair) et comme **faible** sur la partie du territoire en vert clair.

Source : <https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives/#/>



Commune d'ÉMERINGES	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE des RISQUES : RADON	Dossier 1 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		Page 10/10

Source : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/le-radon-0>

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, inodore et incolore, présent partout à la surface de la planète plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre.

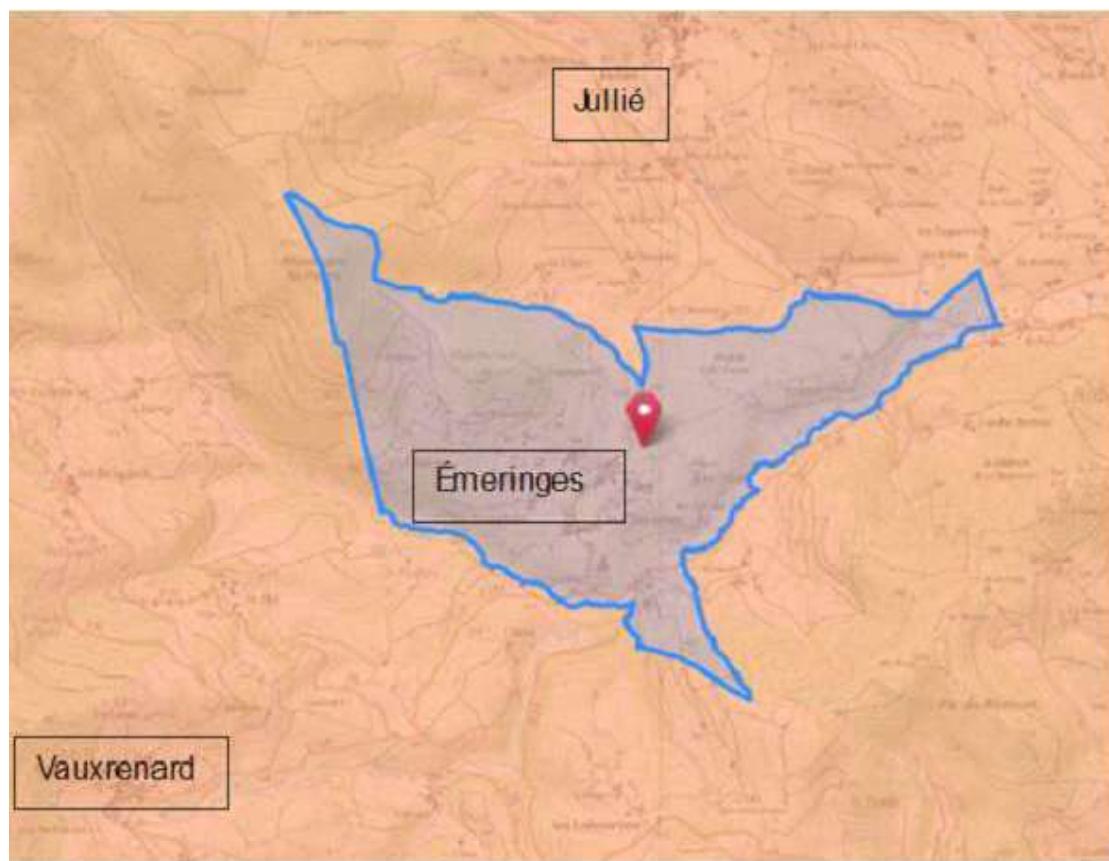
L'exposition au radon se fait par voie respiratoire. Le radon se trouve, par effet de confinement, à des concentrations plus élevées à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.

A la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, l'IRSN a réalisé une cartographie qui permet de connaître le potentiel radon des communes.

Les communes sont classées en trois zones de niveau d'exposition :

- **zone 1** : zone à potentiel radon faible.
- **zone 2** : zone à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- **zone 3** : zone à potentiel radon significatif.

La commune d'ÉMERINGES est classée en **ZONE significative, catégorie 3- zone en ocre**.



DOSSIER 2

ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

Chapitre 1 **DISPOSITIF COMMUNAL de CRISE**

Chapitre 2 **RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC**

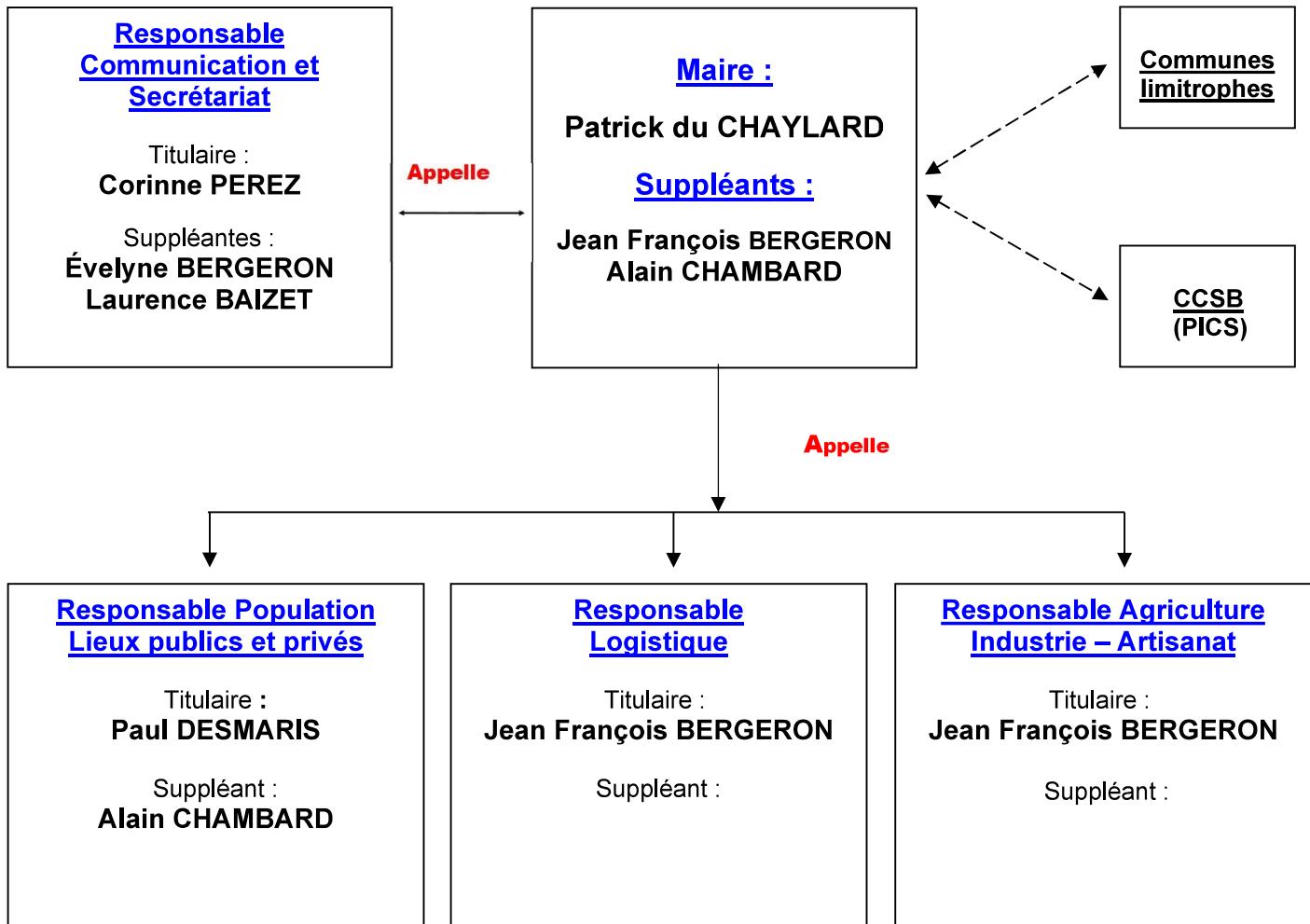
Commune d'ÉMERINGES	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE POSTE DE COMMANDEMENT et SCHÉMA D'ALERTE DE LA CELLULE DE CRISE	Dossier 2 Chapitre 1
MAJ : 30/06/2025		Schéma d'alerte 1/6

Localisation du PCC :

Tel. 04 74 04 40 06

MAIRIE, SALLE du CONSEIL

Email: mairie.emeringes@wanadoo.fr



Commune d'ÉMERINGES	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SCHÉMA des ALERTES par niveau	Dossier 2 Chapitre 1
MAJ : 30/06/2025		Schéma alerte 2/6

Remarque: définir la meilleure procédure qui permette d'atteindre tous les habitants, afin :

- D'avertir de la survenance d'un évènement
- D'informer sur les dispositions à prendre (confinement, évacuation, stand-by...)

Niveau 1 : Mise en veille et en astreinte

Le Maire et l'adjoint disponible peuvent éventuellement

- Mettre en action une veille information (radio, télé, autres...)
- Mettre en astreinte un secrétariat
- Avertir les agents techniques avec mise en astreinte
- Avertir les responsables concernés (*actions ou équipes*)
- Vérifier la disponibilité des moyens matériels éventuellement nécessaires
- Vérifier les contacts des ressources humaines éventuellement nécessaires
- Alerter les Services Médicaux de la commune (*mobilité réduite et personnes âgées*)
- Informer la population en cas de nécessité
- Alerter les autorités et services compétents (*Pompiers, Préfète, Gendarmerie*)

Niveau 2 : Mise en action immédiate

- Mise en action du PCC ou ALERTE PAR SIRENE, (et/ou par <https://fr-alert.gouv.fr/> , et/ou Panneau Pocket et/ou téléphone et/ou par véhicule avec haut-parleur
- Détermination de la stratégie d'intervention
- Eventuellement : ALERTE PAR SIRENE, (ou par <https://fr-alert.gouv.fr/> et/ou Panneau Pocket et/ou téléphone et/ou par véhicule avec haut-parleur
- Activation des équipes, des responsables, des moyens humains et matériels
- Mise en action de la logistique
- Mise en action des services de secours
- Alerte des communes limitrophes
- Alerte des autorités (si nécessaire) et des moyens extérieurs à la commune

Niveau 3 : ALERTE GÉNÉRALE et IMMEDIATE

- ALERTE PAR SIRÈNE, <https://fr-alert.gouv.fr/>, et/ou Panneau Pocket et/ou téléphone et/ou par véhicule avec haut-parleur
- MISE EN ACTION DE TOUS LES MOYENS
- ALERTE des AUTORITÉS et des MOYENS EXTÉRIEURS
- ALERTE des COMMUNES VOISINES le cas échéant et/ou CCSB

Commune d'ÉMERINGES MAJ : 30/06/2025	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ALERTE DE LA POPULATION ORGANISATION DE L'ALERTE	Dossier 2 Chapitre 1 schéma alerte 3/6
---	--	---

PROCÉDURE et MOYENS – Options possibles et matériels à utiliser :

1- LE DISPOSITIF : <https://fr-alert.gouv.fr/>

FR-Alert est un outil conçu pour alerter rapidement la population en cas d'événements majeurs (naturels, technologiques, biologiques, sanitaires ou de sécurité publique) dans une zone définie.

- Une notification (diffusion cellulaire) ou un SMS est envoyé sur les téléphones portables géolocalisés dans une zone définie, et ce, quel que soit l'opérateur. Aucune application ou inscription préalable n'est nécessaire : que ce soit pour les deux types d'envoi, tous les téléphones portables se trouvant dans la zone délimitée recevront l'alerte via les antennes. De plus, que votre téléphone soit sur vibreur ou en silencieux, un son sera émis dès réception de l'alerte.
- Les messages incluent des informations : identification de la source, description rapide du type d'événement, éléments de localisation, consignes de comportement à adopter, liens internet pour plus d'informations.
- Le déclenchement est réservé aux autorités compétentes telles que les maires, la préfète, le Premier ministre ou le ministre de l'Intérieur.

Les maires peuvent demander l'activation de FR-Alert auprès du SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles), soit par téléphone (à confirmer par formulaire), soit via le formulaire (voir annexe 5) qui agit après validation par l'autorité préfectorale et en concertation avec les services de secours (SAMU, gendarmerie, SDIS, etc.).

Les critères de déclenchement de l'outil FR-Alert doivent correspondre à un événement grave pouvant mettre en danger les citoyens se trouvant à proximité ou dans la zone à risque :

- Événements naturels : inondations, incendies...
- Biologiques et chimiques : pollution, fuites de gaz, incidents nucléaires...
- Sanitaires : épidémies, pandémies, agro-alimentaire...
- Technologiques, industriels, infrastructures (accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires) ...
- Menaces ou troubles à la sécurité publique : attentat, tuerie de masse, attaque armée...



Commune d'ÉMERINGES	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ALERTE DE LA POPULATION ORGANISATION DE L'ALERTE.	Dossier 2 Chapitre 1
MAJ : 30/06/2025		schéma alerte 4/6

2- LA SIRÈNE : un membre du PCC actionnera le bouton d'alerte sur ordre du Maire (L'emplacement du bouton et la procédure à suivre sont connus).
Afin de familiariser la population à cette sirène il sera procédé régulièrement à une manœuvre

3- L'ALERTE DE LA POPULATION pourra être effectuée par un groupe de 10 personnes se répartissant le territoire de la commune selon les modalités de distribution des bulletins municipaux (cf. tableau ci-dessous).

Chaque équipe organisera sa tournée d'alerte en fonction des conditions du moment, l'essentiel étant que TOUS les habitants de la zone soient contactés

Nom Prénom	Tél.	Mail
Laurence BAIZET	06 88 32 33 87	laurence69.perso@gmail.com
Jean-François BERGERON	06 80 13 20 12	domaine-bergeron@wanadoo.fr
Évelyne BERGERON	06 33 06 96 93	bergeron.pierre@wanadoo.fr
Denise BOEUF	06 71 79 44 33	bœuf.denise@club-internet.fr
Alain CHAMBARD	06 72 64 11 79	chambardalain@live.fr
Paul DESMARIS	06 80 73 24 66	paul.desmaris@orange.fr
Patrick DU CHAYLARD	07 88 32 10 51	pduchaylard@orange.fr
Laurent LASSARAT	06 17 74 73 40	lassarat.laurent@neuf.fr
Jean-Michel RUET	06 07 80 76 02	jmrue@wanadoo.fr
Pierrick YALAMAS	06 31 35 20 88	pierrick.yalamas@mines-paris.org

4- LE TÉLÉPHONE pourra constituer une aide ; prendre en considération le fait que le téléphone fixe peut être hors service, que le portable peut-être, lui aussi, défaillant ou d'un usage délicat.

5- LE DISPOSITIF PANNEAU POCKET

La commune met à disposition de ses habitants l'application Panneau Pocket. Grâce à cet outil très simple, elle les tient informés en temps réel de son actualité au quotidien, **et les alerte en cas de risques majeurs**. Cette solution est gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité. Les possesseurs de smartphone chargeront l'application suivante :

<https://app.panneaupocket.com/ville/980131236-Emeringes-69840>
ou saisiront: **Emeringes panneaupocket**

En cas de déclenchement du PCS les messages seront diffusés par le service communication de la commune

Commune d'ÉMERINGES	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE INFORMATION de la POPULATION PENDANT la CRISE	Dossier 2 Chapitre 1
MAJ : 30/06/2025		schéma alerte 5/6

Lieu où la commune met à disposition de l'information sur l'évènement :

Mairie : 346 rue des Blouzes 69 840 Émeringes

<http://www.emeringes.fr/>

Adresse postale de la Mairie : 346 rue des Blouzes 69840 ÉMERINGES

Horaires d'ouverture de la mairie : les mardis et vendredis matin de 09h00 à 12h00
les 1ers samedis du mois de 10h00 à 12h00

Numéros prioritaires et à appeler dans l'ordre:

Tel. Secrétariat mairie : 04 74 04 40 06

Portable de M. Patrick du CHAYLARD : 07 88 32 10 51

Mail: mairie.emeringes@wanadoo.fr

• **Autres numéros**

Personnel communal dont Services techniques :
voir Dossier N°4

Commune d'ÉMERINGES	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ACCUEIL - HÉBERGEMENT ÉVACUATION	Dossier 2 Chapitre 1
MAJ : 30/06/2025		schéma alerte 6/6

1-POINT de RASSEMBLEMENT du PUBLIC :

Parking de la salle des Fêtes

2- HÉBERGEMENT PUBLIC :

Voir dossiers 3 et 4

3- HÉBERGEMENTS DANS DES LIEUX PRIVÉS :

Voir dossiers 3 et 4

4- MODES DE TRANSPORT COLLECTIF disponibles entre le point de rassemblement et les centres d'accueil / hébergement

Voir dossiers 3 et 4

5 - PERSONNES affectées aux centres d'accueil et/ou d'hébergement :

- Responsable Logistique : **Jean François BERGERON**
- Responsable Population en coordination du corps médical : **Paul DESMARIS**

6 – RAVITAILLEMENT des personnes hébergées :

- Responsable Logistique : **Jean François BERGERON**
- Liste des commerces les plus proches : voir dossier 3
- Fourniture d'eau **en PRIORITÉ**

7- MATÉRIEL COMMUNAL et ÉCOLE : obtention de lits, couvertures si nécessaire

- Couchettes enfants à l'école : **10** (voir dossier 3)

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC TOUT ÉVÈNEMENT NATUREL OU MÉTÉOROLOGIQUE	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 1/13
MAJ : 30/06/2025		

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal national d'alerte est déclenché (*), chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

AVANT, quand c'est possible

Prévoir les équipements minimums :

- récepteur radio avec piles, portable, autoradio ;
- lampe de poche
- bougies, allumettes, briquet
- eau potable ;
- papiers personnels ;
- médicaments urgents ;
- couvertures ; vêtements de rechange ;
- matériel de confinement.

PENDANT

S'informer en mairie ou à la radio : (Radio France ou radios locales) :

- de la nature du risque ;
- des consignes de sauvegarde ;
- des plans d'intervention (PPI).

- Evacuer la zone dangereuse et se confiner en fonction de la nature du risque.
- Suivre les consignes diffusées par les autorités
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**
- Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital
- Eviter de prendre l'ascenseur
- Couper le gaz, ne pas allumer de flamme, éteindre climatisation /chauffage,

APRES

-S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.

-Informer les autorités de tout danger observé.

-Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.

-Se mettre à la disposition des secours.

-Évaluer :

- les dégâts ;
- les points ou zones dangereux et s'en éloigner

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 2/13
MAJ : 30/06/2025		

Niveau 1 : Dès l'information ou une pré-alerte

Niveau 2 : En cas de menace confirmée ou d'aggravation locale

Niveau 3 : En cas d'évènement violent

- Météo France édite 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 une carte de « vigilance météorologique » qui attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté avec une échelle de 4 couleurs :

(Vert) Pas de vigilance particulière

(Jaune) Être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; se tenir au courant de l'évolution météo.

(Orange) Être très vigilant : phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

(Rouge) Vigilance absolue : phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes.

Dans le cas d'une évacuation décidée par les autorités, la population en sera avertie par la radio

Les radios FM à Émeringes :

France Info : 105.40

France Inter : 101.10

Données spécifiques :

- Inondations : voir cartographie,
- Ruissellement : toute la commune est concernée
- Verglas : toute la commune est concernée

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC RISQUE CANICULE	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 3/13
MAJ : 30/06/2025		

Niveau 1 : Dès l'information ou une pré-alerte

- Météo France édite 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 une carte de « vigilance météorologique » qui attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté avec une échelle de 4 couleurs:

(Vert) Pas de vigilance particulière

(Jaune) **Être attentif** à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; se tenir au courant de l'évolution météo.

(Orange) **Être très vigilant** : phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

(Rouge) **Vigilance absolue**: phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes..

En cas d'épisode caniculaire, veiller à porter une attention particulière aux populations à risques (voir dossier 1- chapitre 1) , notamment les personnes âgées dépendantes ou non , les personnes à mobilité réduite, dont la liste, mise à jour à intervalles réguliers, Renouveler les messages sanitaires traditionnels :

- Limiter les déplacements
- Boire abondamment
- Privilégier les locaux aérés / ventilés
- Fermer les volets pendant les heures chaudes
- A l'extérieur, se couvrir la tête

Les radios FM à Émeringes :

France Info : 105.40

France Inter : 101.10

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC RISQUE D'INONDATION	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 4/13
MAJ : 30/06/2025		

Niveau 1 : Dès l'information ou une pré-alerte

Détailler ici, si nécessaire, les mesures à prendre (barrières, circuits de déviation, mesures spéciales : faire schéma et plans le cas échéant.

AVANT

S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures..., les matières et les produits dangereux ou polluants;
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents
- Amarre les cuves, etc. ;
- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT

- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre

...et de façon plus spécifique :

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

APRÈS

- Respecter les consignes
- Informer les autorités de tout danger
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques

....et de façon plus spécifique :

- Aérer
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC RISQUE DE VERGLAS - NEIGE	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 5/13
MAJ : 30/06/2025		

Niveau 1 : Dès l'information ou une pré-alerte

Avant de sortir de votre domicile ou avant tout déplacement motorisé ou à pied, se renseigner sur l'état des routes.

Un ou plusieurs des facteurs suivants peuvent être annonciateurs de verglas :

- Un sol mouillé et/ou brillant
- Une température extérieure inférieure à 3 °C
- Une pluie ou un brouillard tombant sur un sol gelé
- Une chaussée à l'ombre ou dans un creux
- Un sol revêtu d'une neige fondante

Avant

- ayez une réserve de sel de déneigement et procédez au salage préventif des trottoirs, escaliers, descentes de garage, parking... La responsabilité du citoyen est susceptible d'être engagée en cas de chute d'un passant ou d'un client du fait du non-entretien des trottoirs.

- ayez une pelle à neige.

- évitez de stationner votre véhicule le long d'un immeuble, celui-ci pourrait être endommagé par la chute d'un bloc de neige ou de glace

Pendant :

- traitez les allées, trottoirs, escaliers et autres accès piétons avec du sel de déneigement ou du gros sel pour éviter tout risque de chute

- si vous devez vous déplacer, il convient d'adapter votre conduite à cette situation (risque de congère, de plaque de verglas, de neige fondue sur les voies, ...) en respectant les distances de Sécurité et en réduisant votre vitesse.

- avant tout déplacement renseignez-vous sur la météo ainsi que sur l'état du réseau routier (sites internet de Météo France, ...).

- en cas d'accumulation importante de neige sur les toits, faites déneiger par un professionnel afin d'éviter tout risque d'effondrement

Après :

- faites procéder au déneigement des installations fragiles (serres, pergola, ...)

- faites vérifier par un professionnel l'état des toitures à cause du surpoids de la neige

- faites attention aux risques de chutes de branches ou d'antennes de télévision.

Commune d'ÉMERINGES MAJ : 30/06/2025	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC RISQUE SISMIQUE	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 6/13
---	---	---

L'alerte est donnée par le séisme lui-même

L'ensemble de la commune d'Émeringes est classée en **Zone 2 Sismicité faible** sur une échelle de 1 à 5.

Données spécifiques :

Utilisation du circuit « alerte générale » dans toutes les zones pour déterminer :

- les dégâts éventuels et les risques secondaires
- les interventions urgentes pour sauver des vies : personnes ensevelies, blessées
- mise en place des premiers soins
- les besoins d'hébergements
- les moyens matériels pour dégager les voies de communication ou d'accès
- la signalisation éventuelle des cas particuliers

Pendant la secousse

Si vous êtes à l'INTERIEUR :

Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes à l'EXTERIEUR :

- Eloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension.
- Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.

Les équipements comme les antennes de télévision, les cheminées, les pots de fleurs ou tout autre objet qui pourrait tomber suite aux secousses risquent de blesser les personnes se situant à proximité d'un bâtiment.

Après la secousse

En cas de séisme de faible intensité :

- Rentrez chez vous avec précaution. N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.
- Vérifiez que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs. Prévenez les secours en cas de besoin.

En cas de séisme important :

- Evacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention aux objets qui sont tombés par terre et à ceux qui menacent de le faire. Surtout n'utilisez pas les ascenseurs.
- Eloignez-vous rapidement des bâtiments.
- Pensez à emporter les objets de première nécessité (par exemple une couverture en hiver)
- Coupez les réseaux (gaz, électricité) si vous en avez la possibilité.
- Méfiez-vous des répliques. Elles se produisent fréquemment dans les minutes ou les jours qui suivent un tremblement de terre.
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC MOUVEMENTS DE TERRAIN : Coulées de Boue – Glissement de terrain	Dossier 2 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		fiche d'intervention 7/13

L'alerte peut être donnée dès la constatation du mouvement de terrain lui-même

Niveau 2 : immédiat pour la zone concernée.

Des signes précurseurs peuvent apparaître :

- Fissures dans les murs,
- Poteaux, barrières penchées
- Terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement).

En cas d'accélération brutale du glissement de terrain :

- Fuir la zone dangereuse
- Alerter
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Se mettre à disposition des secours

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC POLLUTION ou RUPTURE du RÉSEAU D'EAU POTABLE	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 8/13
MAJ : 30/06/2025		

Le risque est d'origine aussi bien technologique que naturelle.

Niveau 2 : immédiat pour l'ensemble de la commune.

Alerte générale de toutes les zones de la commune.

La distribution de l'eau est assurée par la Société SUEZ EAU qui organise une astreinte 24h/24, 365 jours par an.

Contact : SUEZ

Permanence téléphonique 24h/24 et 365j/an :

Numéro d'urgence : 0977 401 130

Alerter la Mairie

Données spécifiques :

- Déclenchement de l'alerte de toute la population,
- Recherche des éventuels intoxiqués, surtout en cas de pollution incolore, inodore et sans saveur.
- Mise en place de la fourniture d'eau en bouteille avec la Sté SUEZ
 - Lieu et heure de distribution à diffuser
 - Prévoir un local pour entreposer et faciliter la distribution d'eau

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC ACCIDENTS ROUTIERS	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 9/13
MAJ : 30/06/2025		

Niveau 2 ou 3 : immédiat pour la zone concernée de la commune.

Accident important : (nombreux véhicules, accident important, nombreuses victimes etc.)

Données spécifiques :

- Prévenir secours et autorités compétentes
- Connaître de façon précise la nature des produits transportés (signalisation par plaque sur camion en cas de transport de produits dangereux)
- Mettre en place une première signalisation par la commune qui sera rapidement relayée par les services compétents
- Identifier les besoins en accueil et hébergement
- Réquisitionner les moyens matériels nécessaires dans la première heure.
- **>>>** En cas de produit dangereux, gazeux notamment :
Action COMPLEMENTAIRE : ACCIDENT CHIMIQUE - voir page suivante.

La **signalétique générale pour le transport de matières dangereuses** correspond à une plaque orange. Elle mesure 40 cm de largeur et 30 cm de longueur. Il en existe deux types :

- Une plaque orange réfléchissante vierge de toute écriture ;

Le code danger et le code ONU : qu'est-ce que c'est ?

Le code danger est composé de deux ou trois chiffres. Il reprend le numéro de la classe de danger du produit allant de 1 à 9 :

1. Matière explosive
2. Gaz comprimé
3. Liquide inflammable
4. Solide inflammable
5. Matière comburante ou peroxyde
6. Matière毒ique
7. Matière radioactive
8. Matière corrosive
9. Danger de réaction violente ou spontanée

Le danger principal correspond au premier chiffre.

Le ou les dangers secondaire(s) sont indiqué(s) par le deuxième et le troisième s'il y en a.

S'il n'y a aucun danger secondaire, le deuxième chiffre est un zéro.

Lorsqu'un chiffre est doublé, il indique une intensification du danger.

Un X précédent un chiffre signifie que l'emploi de l'eau est interdit car la matière réagit à son contact.

La plaque-étiquette de danger

Les plaquettes en forme de losange peuvent être de différentes couleurs. Elles indiquent le type de danger principal du produit transporté par un pictogramme. Il existe plusieurs catégories de dangers :

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC RISQUE CHIMIQUE	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 10/13
MAJ : 30/06/2025		

Immédiateté de l'évènement
Totalité de la population concernée

Quelle que soit la nature du risque
l'information capitale est la direction du vent

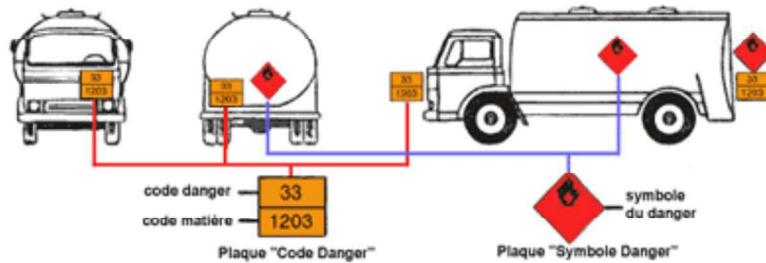
Niveau 3 : immédiat pour l'ensemble de la commune.

- Prévenir toute la population par le dispositif d'alerte
- Connaître de façon précise la nature des produits transportés (signalisation par plaque sur camion en cas de transport de produits dangereux)
- Rappel des précautions de base à prendre dans chaque logement
- Annoncer les consignes données par les autorités

ACCIDENT CHIMIQUE

Dans la mesure du possible, sans mettre sa vie en danger, identifier le produit chimique transporté par les symboles figurant sur les plaques signalétiques des réservoirs : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les camions ou les citerne permettent d'identifier les risques :

- Plaque orange pour le code danger (gaz, liquide inflammable, toxique, comburant...) et le code matière (essence, gasoil, acide)
- Plaque symbole danger , losange de couleur (rouge, verte, blanche, bleue,) pour la nature du risque (inflammable,toxique, infectieux,...)



Prévenir les communes limitrophes en fonction du vent

- Signaler la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...
- Recenser les éventuels intoxiqués
- Recenser les besoins éventuels d'évacuation et d'hébergement
- Eviter de fumer et d'utiliser le téléphone portable à proximité du lieu de l'accident,

Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité.

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC RISQUE D'ATTENTAT	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 11/13
MAJ : 30/06/2025		

Relevant du Premier ministre, le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme car il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Son but est triple :

- **développer et maintenir une culture** de vigilance de l'ensemble des acteurs de la nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste ;
- **assurer en permanence une protection** adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste ;
- **permettre une réaction rapide et coordonnée** en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la sécurité de tous, de faciliter l'action des forces d'intervention et d'assurer la continuité des activités d'importance vitale.

Quelles sont les mesures les plus courantes à observer ?

Ces mesures consistent à :

- signaler tout objet présentant un caractère insolite et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement
- signaler les agissements ou comportements manifestement anormaux qui pourraient faire penser qu'un acte malveillant va être commis
- se soumettre aux inspections des sacs, paquets, bagages à main, et aux palpations de sécurité
- contrôler les livraisons et s'assurer de la légitimité des véhicules à accéder aux établissements (autorisation, identification)
- contrôler les entrées des personnels des sociétés ou entreprises intervenant dans l'établissement
- réaliser des rondes de surveillance des zones sensibles ou vulnérables à l'intérieur des établissements, et si besoin, mettre en place des agents rondiers supplémentaires, notamment pour la surveillance des parkings en sous-sol ;
- éviter toute accumulation d'objets (cartons, palettes, sacs) à l'intérieur ou à proximité des bâtiments

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC RISQUE D'ATTENTAT	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 12/13
MAJ : 30/06/2025		

<https://www.gouvernement.fr/risques/reagir-en-cas-dattaque-terroriste>
Publié 12/05/2023 |Modifié 25/09/2023

Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



2. SE CACHER



3. ALERTER



4. RÉSISTER



ÊTES-VOUS CERTAIN
DE POUVOIR
VOUS ÉCHAPPER
SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI NON ENFERMEZ-VOUS
ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



UNE FOIS CACHÉ
ET EN SÉCURITÉ,
APPElez LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Qui ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assassains, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

SI SE CACHER OU ÉVACUER
EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE
VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraizez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

Commune d'ÉMERINGES	RECOMMANDATION à L'USAGE du PUBLIC RISQUE PANDÉMIQUE ex : COVID....	Dossier 2 Chapitre 2 fiche d'intervention 13/13
MAJ : 30/06/2025		

L'ensemble des mesures à appliquer par la commune est à adapter en fonction

- des textes officiels (arrêtés, lois, instructions préfectorales...)
- des circonstances
- des conditions et particularités locales

Ces mesures sont énumérées ci-dessous : (liste non exhaustive)

- Obligation du port du masque dans l'espace public
- Respect de la distanciation physique
- Marquage au sol des distances dans les zones d'attente
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée des espaces publics et des lieux de rassemblement en général,
- Détermination, affichage et respect des jauge dans les espaces publics fermés
- Fléchage des parcours dans les lieux de rassemblement
- Contrôle des passes sanitaires
- Confinement partiel ou total
- Fermeture des lieux publics
- Autorisation spéciale de sortie
- Interdiction de rassemblement

DOSSIER 3

* * *

Chapitre 1 **RESSOURCES HUMAINES**

* * *

Chapitre 2 **MOYENS MATÉRIELS DISPONIBLES**

* * *

Commune d'ÉMERINGES	RESSOURCES HUMAINES MÉDECINS, INFIRMIÈRES, POMPIERS, SECOURISTES et ASSISTANCES	Dossier 3 Chapitre 1
MAJ : 30/06/2025		Ressources humaines 1/2

SPÉCIALITÉS	NOMS	Numéros de téléphone		Rem.	
GENDARMERIE		17	Beaujeu 04 74 04 84 31		
POMPIERS	SDMIS	18			
		Portable 112			
		114	Personnes sourdes malentendantes, aphasiques		
SAMU-SMUR		15			
HÔPITAUX	Centre Hospitalier De Mâcon	03 85 20 30 40	350 boulevard Louis Escande 71000- Mâcon	20 km	
	Centre Hospitalier De Mâcon	03 85 20 30 40	350 boulevard Louis Escande 71000 Mâcon		
	Polyclinique du Beaujolais - Arnas	04 74 75 66 66	120 Anc. Rte de Beaujeu 69400 Arnas	33 km	
	Hôpital NO de Villefranche-sur-Saône	04 74 09 29 29	Plateau d'Ouilly 69400 Gleizé	38 km	
MÉDÉCINS	Dr Philippe JACQUOT	04 74 04 46 59	16 rue de la Rabelette 69840 Juliénas	4 km	
	Dr Claudine Marie GUILLON RAGUET				
	Dr Marc POULNOT				
	Dr Marion LLAGONNE				
	Dr Arnaud ROSSAT	06 52 21 85 49	52 r Wettolsheim, 69820 Fleurie	7 km	
INFIRMIÈRES INFIRMIERS	Stéphane PERREON	07 87 94 96 52	Rue Alphonse Burdot 69840 Juliénas	4 km	
	Ophélie DUVERNAY RINGUET	04 74 68 26 55	16 rue de la Rabelette 69840 Juliénas		
	Stéphanie LAUZEILLE	07 87 94 96 52			
	Carole PILLON	04 74 69 86 82	52 r Wettolsheim, 69820 Fleurie	7 km	
PHARMACIES	Pharmacie de Juliénas	04 74 04 40 73	271 ancienne Place du Marché 69640 Juliénas	4 km	
	Pharmacie de Fleurie	04 74 69 84 47	86 Rue des Vendanges 69820 Fleurie	7 km	
AIASAD	Ass. Intercomm. Aide/Soins Domicile	04 74 69 27 72	34 place du Cloître Ste Angèle 69 430 Beaujeu	16 km	
VÉTÉRINAIRES	Clinique vétérinaire de Fleurie SCP	04 74 04 12 91	46, place de l'Eglise 69820 Fleurie	7 km	
	Clinique vétérinaire St- VINCENT	03 85 23 95 95	266 rue de Bourgogne 71680 Crêches-s/Saône	12 km	
CROIX ROUGE FRANCAISE	Unité Locale Beaujolais Val de Saône	04 74 65 35 60	1860 Route de Frans 69400 Villefranche-s/Saône	37 km	
PROTECTION CIVILE	Association de Protection Civile du Rhône	04 69 96 50 99	158 avenue Francis de Pressensé 69200 Vénissieux	80 km	
SECOURISTES	Pas de secouriste connu à ce jour				

Commune d'ÉMERINGES	RESSOURCES HUMAINES ASSOCIATIONS – EXPLOITATIONS AGRICOLES et VITICOLES	Dossier 3 Chapitre 1
MAJ : 30/06/2025		Ressources humaines 2/2

ASSOCIATIONS

Coordonnées des Assoc, pouvant apporter une aide en termes de ressources humaines, expertise, matériels, locaux, moyens de transport collectifs, ...

Clubs et Associations	Contact	Téléphone.	Matériel, équipement, local disponible	Rem
Comité des Fêtes	Catherine BRENOT	06 66 86 20 05	Vaisselles	
Restaurant Scolaire	Claudine GUILLOU RAGUET	06 65 21 89 35	Equipements cuisine	
Société de Chasse	Lilian RUET	07 72 33 04 87		
Sou des Écoles	Manon DESCOMBES	06 31 28 61 51		

ENTREPRISES – EXPLOITATIONS VITICOLES et AGRICOLES

ACTIVITES	NOMS	Téléphone	Adresse / Matériels / Compétences particulières
MAÇONNERIE TRAVAUX PUBLICS	BATI'S PEINTURE Florian BATISSE		864, Route de la Cîme Émeringes Peintre en bâtiment - Intérieur /Extérieur /Placo
	Carrelage Johann JAMBON		La Barbe Émeringes Carreleur : revêtement sols et murs
TERRASSEMENT CANALISATIONS	SARL P.C.A. VITI.AGR Claude et Anthony PONCET		449, Route des Girauds Émeringes Travaux viticoles et agricoles / Pelle à chenille
GARAGES	Garage Guillermin	04 74 69 80 72	187, rue Beaujolais 69820 Fleurie
	Garage De Juliénas	04 74 04 44 77	les Gonnards 69840 Juliénas
	Garage De La Vallée	04 74 04 48 20	446, R Du Crus Chénas les Pinchons 69840 Chénas
SERRURERIE	MECAVITI SARL Patrice BAIZET	04 74 04 42 54	655, Rte des Chavannes Émeringes Matériel Viti-Vinicole - Parcs et Jardins - Métallerie Acier & Inox - Serrurerie
ÉLECTRICITÉ	Electricité PEYNET SARL	03 85 50 47 27 06 81 75 76 02	45, petite rue des Deschamps 69840 Chénas
	Frédéric FLAMAND	06 87 10 83 32	69840 Émeringes
EXPLOITATIONS VITICOLES	Pierre BERGERON	06 87 54 84 46	394, montée des Rougelons 69840 Émeringes
	Dominique MOREL	06-86-87-87-19	415, route des Chavannes 69840 Émeringes
CHARPENTE	Didier AUFRAND	06 82 44 41 35	49, impasse de la mauvaise 69840 Juliénas

Commune d'ÉMERINGES	MOYENS MATERIELS VÉHICULES et MATÉRIELS COMMUNAUX	Dossier 3 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		moyens matériels 1/6

VÉHICULES

Type de véhicule	MARQUE	TYPE	Numéro d'immatriculation	Nb places	Lieu de garage
Tracteur	Renault			1	Local technique

MATÉRIEL COMMUNAL

Matériel	Quantité	Localisation
Échelles	1	
Carburants : cuve, bidons (essence)	1000 litres de fioul	
Cônes	6	
Barrières	15	
Remorque	1 agricole	
Tronçonneuses	1	Local technique
Meuleuses	1	
Rouleaux de Rubalise	1	
Groupe électrogène	0	
Balayeuse	0	
Nettoyeur HP type Karcher	0	
Panneaux de signalisation		
Danger / Travaux	2	
Stationnement interdit	1	
Route barrée	2	
Chaussée glissante	3	Local technique
Déviation	1	
Inondations	0	

Commune d'ÉMERINGES	MOYENS MATERIELS MATÉRIEL COMMUNAL D'ACCUEIL	Dossier 3 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		moyens matériels 2/6

Nature	Quantité	Lieux de stockage	Remarque
Tables	30	Salle des fêtes	
Chaises	130	Salle des fêtes	
Assiettes, verres et couverts			Voir Dossier 3 Chapitre 1
Bouteilles de gaz	2	Salle des fêtes	
Cuisine équipée	1	Salle des fêtes	
Couchettes	10	École	
Matelas enfants	10	École	
Gros Tapis			
Tapis de gymnastique			
Tentes			

Commune d'ÉMERINGES	MOYENS MATERIELS ACCUEIL et HÉBERGEMENT ERP	Dossier 3 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		moyens matériels 3/6

1- GARDERIES

Établissements	Adresse	Capacité d'accueil	Responsable	Téléphone responsable
Salle périscolaire	346 rue des Blouzes	35	Mairie	04 74 04 40 06
Maison d'assistantes maternelles	345 rue des Blouzes	16	Cécile Aurélie Sandrine Nathalie	06.28.34.00.06 06.66.23.65.44 06.65.63.17.83 06.25.77.43.53

2- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, SALLE de SPORT,..

Établissements	Adresse	Capacité d'accueil	Responsable	Téléphone responsable
École	Les Benons			04 74 04 40 06

Un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) de ces établissements a été élaboré par la Directrice de l'école
afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel pendant les heures de classe. Ce plan fait l'objet d'exercices
réguliers réglementaires

Établissements	Adresse	Capacité d'accueil	Responsable	Téléphone responsable
Salle des Fêtes	Les Benons	150 20 <i>Salle Info</i>	Mairie	04 74 04 40 06

Commune d'ÉMERINGES	MOYENS MATÉRIELS ACCUEIL et HÉBERGEMENT	Dossier 3 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		moyens matériels 4/6

3- LIEUX PRIVÉS.

HOTELS, RESTAURANTS, GÎTES, CHAMBRES D'HÔTES

Nom	Nature	Nom du Responsable	Tél.	Obs.
Les 5 pieds de vigne	Ch. Hôtes	Charlotte EMORINE Frédéric FERNANDEZ	07 68 16 19 50	15 pers
L'escale	Gîte	Valérie et Franck NONY	06 86 47 92 49	Les Rougelons Émeringes 4 pers
Le Raisin Rose	Gîte	Marjorie et Jérémy	07 78 56 01 35	74 Route de la Barbe, Émeringes 15 pers

Nom	Nature	Nom du Responsable	Tel	Obs.
Auberge des Vignerons	Restaurant		04 74 04 45 72	Les Chavannes Émeringes

ENTREPRISES INDUSTRIELLES – ARTISANS EXPLOITATIONS VITICOLES ET AGRICOLES

Liste des établissements pouvant constituer un « hébergement »

Nom	Nature	Nom du Responsable	Tél.	Obs.
Dominique MOREL	Viticulteur		06 86 87 87 19	
Pierre BERGERON	Viticulteur			
MECAVITI	Matériels viticoles	Patrice BAIZET	04 74 04 42 54	
PCA VITI AGRI	Travaux viticoles	Claude et Anthony PONCET	06 10 43 35 81 06 33 26 99 40	
Didier AUFRAND	Charpente		06 82 44 41 35	

Commune d'ÉMERINGES	MOYENS MATERIELS TRANSPORT – TRANSPORT COLLECTIF	Dossier 3 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		moyens matériels 5/6

TYPE DE VÉHICULE	LOCALISATION	Contact, N° de téléphone, adresse si nécessaire	Modalités de mobilisation : (entreprises, particuliers...)
Autocars MAISONNEUVE	69220 Belleville	04 74 66 32 66	Entreprise
Garage de Juliénas	69840 Juliénas	04 74 04 44 77	Entreprise

Commune d'ÉMERINGES	MOYENS MATERIELS ALIMENTATION- CARBURANTS	Dossier 3 Chapitre 2
MAJ : 30/06/2025		moyens matériels 6/6

FOURNISSEURS POTENTIELS	NOMS, Raison Sociale	LOCALISATION	Téléphone	Rq
Alimentation	Épicerie	Place de l'Église 69820 Fleurie	04 74 04 10 04	7 km
	INTERMARCHE	Rte Nationale 6 rue Maison Blanche 71570 Romanèche-Thorins	03 85 35 56 43	9 km
	Carrefour	Centre Commercial De route Nationale 6 71680 Crêches sur Saône		12 km
Boulangerie	L'Amie du Cœur	Place des Marcs 71570 St Amour Bellevue	03 85 22 76 65	7 km
	Le Fournil Gourmand	Rue des Vendanges 69820 Fleurie	04 74 04 11 22	7 km
	Maison Braillon	19 rue Alphonse Burdot 69840 Juliénas	04 74 67 03 34	4 km

FOURNISSEURS POTENTIELS	NOMS, Raison Sociale	LOCALISATION	Téléphone	Rq
Carburants	INTERMARCHE	Rte Nationale 6 rue Maison Blanche 71570 Romanèche-Thorins	03 85 35 56 43	24/24h CB
	Carrefour	Centre Commercial De route Nationale 6 71680 Crêches sur Saône		24/24h CB
	Garage de JULIENAS	Les Gonards 69840 Juliénas	04 74 04 44 77	24/24h CB